

Formations initiales techniques MEM de quatre ans

Recommandations pour la mise en œuvre dans les écoles professionnelles

Automaticienne CFC / Automaticien CFC
Dessinatrice-constructrice industrielle CFC / Dessinateur-constructeur industriel CFC
Electronicienne CFC / Electronicien CFC
Polymécanicienne CFC / Polymécanicien CFC

Version 1.0 du 1^{er} janvier 2009

Table des matières

1.	Résumé: vue d'ensemble des innovations.....	2
2.	Informations didactiques	5
2.1	Modèle compétences-ressources.....	5
2.2	Enseignement individuel dans les différents domaines d'enseignement	6
2.3	Projets interdisciplinaires.....	6
2.4	Coordination entre culture générale, sport et connaissances professionnelles	6
2.5	Connaissances professionnelles pour les titulaires d'une maturité ou d'un premier certificat de fin d'apprentissage	10
3.	Répartition des périodes	11
3.1	Généralités.....	11
3.2	Enseignement obligatoire selon le modèle dégressif (2 – 2 – 1 – 1) pour les automaticiens.....	11
3.3	Enseignement obligatoire selon le modèle dégressif (2 – 2 – 1 – 1) pour les dessinateurs-constructeurs industriels et les polymécaniciens, profil E	12
3.4	Enseignement obligatoire selon le modèle dégressif (2 – 2 – 1 – 1) pour les polymécaniciens, profil B	13
3.5	Enseignement obligatoire selon le modèle dégressif (2 – 2 – 1.5 – 1.5) pour les électroniciens	14
3.6	Cours d'appui et cours facultatifs avec une répartition dégressive des périodes	15
3.7	Cours de l'école professionnelle supérieure (MP) avec enseignement obligatoire selon le modèle dégressif (automaticiens, dessinateurs-constructeurs industriels, polymécaniciens).....	16
3.8	Cours de l'école professionnelle supérieure (MP) avec enseignement obligatoire selon le modèle dégressif pour les électroniciens	16
4.	Procédure d'orientation et de changement de profil B et E applicable à la formation initiale de polymécanicien CFC	17
4.1	Orientation vers un profil.....	17
4.2	Changement de profil	17
4.3	Ecole de maturité professionnelle	18
5.	Collaboration de l'école professionnelle, les CIE et l'entreprise formatrice.....	19

1. Résumé: vue d'ensemble des innovations

En complément à l'ordonnance sur la formation et au plan de formation, le présent document comporte des recommandations relatives à l'organisation et à l'aménagement de l'enseignement dispensé par les écoles professionnelles. Les recommandations se réfèrent aux formations initiales de

- automaticien CFC¹
- dessinateur-constructeur industriel CFC
- électronicien CFC
- polymécanicien CFC

Pour la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale dans les écoles professionnelles, les points et les innovations suivants méritent une attention particulière:

- Dans l'ordonnance sur la formation et le plan de formation, la description des objectifs de formation est fondée sur le modèle compétences-ressources. Le modèle CoRe permet de dispenser une formation initiale fortement axée sur l'acquisition des compétences professionnelles opérationnelles.
- Certains domaines d'enseignement de l'enseignement des connaissances professionnelles disposent d'un plus grand nombre de périodes réservées à l'enseignement individuel permettant de mieux tenir compte des besoins spécifiques de l'école professionnelle et de la classe concernées.
- Les principaux aspects des matériaux (connaissance des matériaux, matières toxiques et protection de l'environnement) sont désormais intégrés dans le domaine d'enseignement des matériaux. Les autres contenus de la chimie ne font plus partie de l'enseignement obligatoire.
- L'actuel «Enseignement individuel» dispensé dans les formations initiales d'automaticien, de dessinateur-constructeur industriel et de polymécanicien devenu le domaine d'enseignement «Projets interdisciplinaires» a bénéficié d'un élargissement important (exemple polymécanicien: au total 160 périodes pour le profil E, 120 périodes pour le profil B).
- Dans l'enseignement des connaissances professionnelles, les notes d'expérience sont calculées à partir du premier semestre. Celles-ci sont prises en compte dans la procédure de qualification.

La nouvelle répartition des périodes est présentée dans les tableaux ci-après.

¹ Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Formations initiales techniques MEM de 4 ans

Recommandations relatives à la mise en œuvre dans les écoles professionnelles

Répartition des périodes automaticien

Domaines d'enseignement	Actuellement		Dès 2009
	Profil B	Profil E	¹⁾
Notions techniques fondamentales	280	400	400
– Mathématiques	60	140	140
– Informatique	40	40	80
– Techniques de travail et d'apprentissage	20	20	20
– Physique	120	140	160
– Chimie (<i>désormais intégrée dans la technique des matériaux</i>)	40	60	–
Anglais technique	80	120	160
Techniques des matériaux et de dessin			160
Electrotechnique et électronique			280
Automatisation			280
Projets interdisciplinaires	120	120	160
Culture générale	480	480	480
Sport	200	240	240
Total	1800	2160	2160

¹⁾ nouveau: un seul profil

Répartition des périodes polymécanicien et dessinateur-constructeur industriel

Domaines d'enseignement	actuellement		dès 2009	
	Profil B	Profil E	Profil B ²⁾	Profil E
Notions techniques fondamentales	280	400	320	400
– Mathématiques	60	140	100	140
– Informatique	40	40	80	80
– Techniques de travail et d'apprentissage	20	20	20	20
– Physique	120	140	120	160
– Chimie (<i>désormais intégrée dans la technique des matériaux</i>)	40	60	–	–
Anglais technique	80	120	80	160
Techniques des matériaux et d'usinage	240	240	280	280
Techniques de dessin et des machines	280	320	240	280
Electrotechnique et technique de commande	120	240	80	160
Projets interdisciplinaires	120	120	120	160
Culture générale	480	480	480	480
Sport	200	240	200	240
Total	1800	2160	1800	2160

²⁾ Pour le dessinateur-constructeur industriel, le profil B est supprimé

Formations initiales techniques MEM de 4 ans**Recommandations relatives à la mise en œuvre dans les écoles professionnelles****Répartition des périodes électronicien**

Domaines d'enseignement	actuellement		dès 2009
	Profil B	Profil E	¹⁾
Notions techniques fondamentales	280	400	400
– Mathématiques	60	140	140
– Informatique	40	40	80
– Techniques de travail et d'apprentissage	20	20	20
– Physique	120	140	160
– Chimie (<i>désormais intégrée dans la technique des matériaux</i>)	40	60	–
Anglais technique	80	120	160
Techniques des matériaux et de dessin	160	160	80
Electrotechnique	200	280	280
Electronique	200	320	320
Techniques matérielles et logicielles	200	280	360
Projets interdisciplinaires	120	120	80
Culture générale	480	480	480
Sport	200	240	320
Total	1960	2440	2480

¹⁾ nouveau: un seul profil

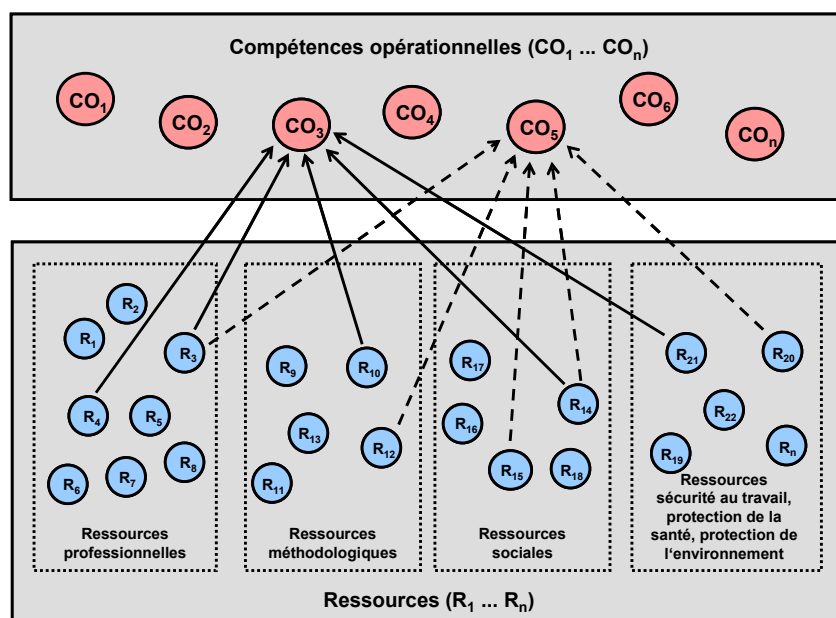
2. Informations didactiques

2.1 Modèle compétences-ressources

Les formations initiales MEM dispensent aux personnes en formation les compétences opérationnelles et les ressources nécessaires pour réussir dans leur vie professionnelle. Les personnes en formation acquièrent ainsi la capacité de maîtriser avec succès et de manière responsable des situations données.

L'acquisition des compétences opérationnelles s'effectue au travers de mandats et de projets que les personnes en formation exécutent avec un maximum d'autonomie conformément à leur niveau de formation. Par ressources, on entend des connaissances (savoir), des capacités (savoir-faire) et des attitudes (savoir-être) nécessaires à l'acquisition des compétences opérationnelles. Elles sont regroupées en ressources professionnelles, méthodologiques et sociales.

Lors de l'élaboration des compétences opérationnelles et des ressources, tous les lieux de formation travaillent en étroite collaboration et coordonnent leurs contributions telles qu'elles sont mises en évidence dans le catalogue compétences-ressources.



Graphique: Compétences opérationnelles et ressources

L'école professionnelle peut favoriser l'acquisition des compétences opérationnelles en combinant des modules de formation orientés vers les matières avec des modules orientés vers l'action. Les modules d'enseignement orientés vers les matières permettent d'acquérir les ressources nécessaires pour maîtriser des situations représentatives de la pratique professionnelle. Les modules d'enseignement orientés vers l'action permettent d'appliquer les connaissances techniques dans un environnement interdisciplinaire et de les approfondir à l'aide d'exemples pratiques. La corrélation des différentes ressources représente alors l'objectif principal.

Afin d'encourager l'enseignement axé sur l'action, le nombre de périodes attribuées à l'enseignement individuel et aux «Projets interdisciplinaires» a été augmenté.

2.2 Enseignement individuel dans les différents domaines d'enseignement

Les périodes réservées à l'enseignement individuel dans les différents domaines d'enseignement sont destinées à compléter et à consolider les matières de l'enseignement obligatoire.

Exemples d'utilisation de l'enseignement individuel:

- Exécution d'exemples pratiques
- Compléments et approfondissement spécifiques à la profession, p.ex. simulations sur ordinateur en mathématiques et physique; en acoustique et optique pour les électroniciens, etc.
- Nouvelles technologies et nouveaux produits

2.3 Projets interdisciplinaires

L'actuel «Enseignement individuel» devenu le domaine d'enseignement «Projets interdisciplinaires» a bénéficié d'un élargissement considérable (au total 160 périodes).

Les périodes du domaine d'enseignement «Projets interdisciplinaires» sont destinées à l'encouragement des compétences opérationnelles des personnes en formation, elles doivent être utilisées comme suit:

- Travaux de projets interdisciplinaires
- Travaux de projets dépassant le cadre d'un lieu de formation en collaboration avec les cours interentreprises et les entreprises formatrices
- Exemples pratiques interdisciplinaires

Les contenus et les sujets à traiter sont définis par l'école professionnelle en étroite collaboration avec les entreprises formatrices. Ils doivent se distinguer clairement des cours d'appui et d'encouragement.

2.4 Coordination entre culture générale, sport et connaissances professionnelles

L'enseignement de la culture générale a pour but d'offrir aux jeunes gens des points de repère pour leur vie actuelle. Durant leur formation, ils se préparent de façon générale à leur vie professionnelle et privée.

L'enseignement de la culture générale doit se focaliser sur les aspects de la formation proches de la pratique qui favorisent aux jeunes gens l'entrée dans la vie professionnelle et la maîtrise de situations typiques de la vie quotidienne. La culture générale et les connaissances professionnelles interviennent à part égale dans le développement des compétences chez les personnes en formation. Les langues d'enseignement de la culture générale et des connaissances professionnelles sont la première langue nationale (le français) et l'anglais.

Formations initiales techniques MEM de 4 ans**Recommandations relatives à la mise en œuvre dans les écoles professionnelles**

Pour l'enseignement des connaissances professionnelles et de la culture générale, certains contenus de formation sont similaires et doivent faire l'objet d'une harmonisation. La liste ci-après sert de fil conducteur.

■ = Introduire □ = Appliquer CP = Connaissances professionnelles CG = Culture générale

Contenus de formation (formations initiales de 4 ans)	CP	CG	Sport
Compétences professionnelles (ressources professionnelles)			
Etablir un budget adapté à sa propre situation de vie et s'y tenir		■	
Effectuer ses paiements correctement et dans les délais		■	
Comprendre les conséquences d'une poursuite pour dettes et d'une faillite et éviter une poursuite pour dettes personnelles		■	
Remplir correctement sa déclaration d'impôt		■	
Comprendre le fonctionnement et le but des assurances privées et sociales		■	
Comprendre le contenu et les conséquences de contrats simples de la vie quotidienne et agir en conséquence (exemples: contrat de location, contrat de vente, contrat de vente par acomptes, contrat de leasing)		■	
Etablir un dossier de candidature correct et complet	□	■	
Se comporter de manière appropriée et positive durant un entretien de postulation	□	■	
Savoir interpréter un contrat de travail et le négocier avec succès	□	■	
Connaître les causes et les conséquences d'un comportement à risques	□	■	
Adopter un comportement sûr durant les loisirs et éviter les accidents		■	□
Se nourrir sainement, bouger suffisamment et se détendre de manière appropriée		□	■
Ménager les ressources (gestion des déchets, consommation de l'énergie)	□	■	

Contenus de formation (formations initiales de 4 ans)	CP	CG	Sport
Compétences méthodologiques (ressources méthodologiques)			
Techniques de travail et d'apprentissage			
Se créer de bonnes conditions d'apprentissage	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Travailler de manière systématique (traiter les projets et les mandats selon la méthode en 6 étapes)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Utiliser des techniques de travail et d'apprentissage comme la technique de lecture, le Mind-Mapping (carte heuristique) et les techniques de créativité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Etablir des documents de travail	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Insérer dans les documents des tableaux, diagrammes et illustrations	<input checked="" type="checkbox"/>		
Appliquer des mesures pour maîtriser l'anxiété et le stress	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Information et communication			
Rechercher et se procurer des informations sur internet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Publier ses propres informations sur internet (p.ex. plate-forme d'apprentissage, blog)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Utiliser des outils communautaires (p.ex. forum de discussion, Wikipédia, chat)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Envoyer et recevoir des messages électroniques (e-mails)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mener correctement des conversations téléphoniques (en français et en anglais)		<input checked="" type="checkbox"/>	
Documenter les messages de manière compréhensible (en français et en anglais)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Techniques de présentation			
Planifier et préparer des présentations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Etablir et mettre en page des présentations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Insérer dans les présentations des tableaux, diagrammes et illustrations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présenter de manière convaincante les exposés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Se servir efficacement de la rhétorique et du langage du corps	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Utiliser de manière appropriée les outils de présentation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Formations initiales techniques MEM de 4 ans

Recommandations relatives à la mise en œuvre dans les écoles professionnelles

Contenus de formation (formations initiales de 4 ans)	CP	CG	Sport
Compétences sociales et personnelles (ressources sociales)			
Aptitude au travail en équipe et capacité à gérer des conflits			
Collaborer et rechercher des solutions avec d'autres personnes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accepter les décisions prises et les appliquer	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Planifier, mener à bien et évaluer des entretiens avec d'autres personnes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emettre une critique constructive	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accepter les situations conflictuelles et réagir de manière calme et réfléchie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Civilité			
Adopter un comportement professionnel dans les contacts avec les personnes de l'école professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respecter les règles de civilité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Être ponctuel, ordonné et consciencieux	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faire preuve de courtoisie, de respect et de compréhension dans les relations avec des personnes de même culture ou provenant d'autres cercles culturels	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Documents

Dans le cadre de la culture générale, chaque personne en formation devrait élaborer une documentation appropriée et adaptée aux usages pratiques (modèles, listes de contrôle, exemples, sources d'information, etc.) pour les sujets suivants:

- Réussir ses entretiens téléphoniques
- Des e-mails qui arrivent à bonne destination
- Réussir ses présentations
- Dossier de candidature professionnel
- Etablir un budget
- Economies et prévention
- Remplir sa déclaration d'impôt
- Louer un appartement
- Planifier et organiser une manifestation
- Vivre en pleine forme (alimentation, exercice physique, détente)

Durant toute la formation, ces documents doivent servir de fil conducteur aux autres lieux de formation et être complétés de manière judicieuse.

2.5 Connaissances professionnelles pour les titulaires d'une maturité ou d'un premier certificat de fin d'apprentissage

way-up.ch offre aux titulaires d'une maturité un cursus de deux ans débouchant sur l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (voir: www.way-up.ch).

Les titulaires d'une maturité ainsi que les titulaires d'un premier certificat fédéral de capacité délivré à l'issue d'une formation professionnelle initiale disposent aussi bien de la culture générale exigée par le plan d'étude de l'enseignement de culture générale que des notions techniques fondamentales non liées à une profession (mathématiques, techniques de travail et d'apprentissage, informatique, physique) ainsi que de l'anglais technique. Moyennant une planification adéquate, il est possible que ces personnes en formation suivent en parallèle l'enseignement des connaissances professionnelles de deux années de formation. Grâce à la concentration de la matière, ces formations initiales accélérées peuvent être achevées en deux ans.

3. Répartition des périodes

3.1 Généralités

La répartition du nombre de périodes sur les années de formation n'est pas prescrite. A ce titre, les plans de formation laissent une certaine liberté quant à la répartition des périodes, l'orientation vers un profil, la constitution des classes et permettent, de ce fait, des solutions régionales optimisées.

Les solutions standardisées présentées ci-après ont valeur de recommandations. Font foi l'ordonnance sur la formation et le plan de formation ainsi que les prescriptions légales et les règlements cantonaux de mise en application.

Les exemples se réfèrent à l'enseignement obligatoire (connaissances professionnelles et culture générale). L'enseignement obligatoire est complété par des cours d'appui et des cours facultatifs.

3.2 Enseignement obligatoire selon le modèle dégressif (2 – 2 – 1 – 1) pour les automaticiens

Jours d'école par semaine				
2				
1				

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Total
Culture générale	120	120	120	120	480
Domaines d'enseignement fondamentaux	240	240	40	40	560
Notions techniques fondamentales	200	200			400
Anglais technique	40	40	40	40	160
Connaissances professionnelles	280	280	160	160	880
Domaines d'enseignement spécifiques à la profession	240	240	120	120	720
Projets interdisciplinaires	40	40	40	40	160
Sport	80	80	40	40	240
Périodes par année	720	720	360	360	2160

3.3 Enseignement obligatoire selon le modèle dégressif (2 – 2 – 1 – 1) pour les dessinateurs-constructeurs industriels et les polymécaniciens, profil E

Jours d'école par semaine				
	2			
	1			

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Total
Culture générale	120	120	120	120	480
Domaines d'enseignement fondamentaux	240	240	40	40	560
Notions techniques fondamentales	200	200			400
Anglais technique	40	40	40	40	160
Connaissances professionnelles	280	280	160	160	880
Domaines d'enseignement spécifiques à la profession	240	240	120	120	720
Projets interdisciplinaires	40	40	40	40	160
Sport	80	80	40	40	240
Périodes par année	720	720	360	360	2160

3.4 Enseignement obligatoire selon le modèle dégressif (2 – 2 – 1 – 1) pour les polymécaniciens, profil G

Jours d'école par semaine				
	2			
	1			

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Total
Culture générale	120	120	120	120	480
Domaines d'enseignement fondamentaux	240	80	40	40	400
Notions techniques fondamentales	240	80			320
Anglais technique			40	40	80
Connaissances professionnelles	280	120	160	160	720
Domaines d'enseignement spécifiques à la profession	240	120	120	120	600
Projets interdisciplinaires	40		40	40	120
Sport	80	40	40	40	200
Périodes par année	720	360	360	360	1800

3.5 Enseignement obligatoire selon le modèle dégressif (2 – 2 – 1.5 – 1.5) pour les électroniciens

La formation initiale de l'électronicien exige des connaissances professionnelles plus étendues que les formations initiales d'automaticien, de dessinateur-constructeur industriel et de polymécanicien. Pour assurer cet enseignement élargi, des demi-journées de cours peuvent difficilement être évitées dans le cadre de l'enseignement hebdomadaire. Pour les écoles desservant une vaste région, il existe la possibilité de remplacer la demi-journée hebdomadaire par un jour complet toutes les deux semaines ou pendant un semestre entier.

Jours de cours par semaine

2				
1				

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Total
Culture générale	120	120	120	120	480
Domaines d'enseignement fondamentaux	240	240	40	40	560
Notions techniques fondamentales	200	200			400
Anglais technique	40	40	40	40	160
Connaissances professionnelles	280	280	280	280	1120
Domaines d'enseignement spécifiques à la profession	280	280	240	240	1040
Projets interdisciplinaires	0	0	40	40	80
Sport	80	80	80	80	320
Périodes par année	720	720	520	520	2480

3.6 Cours d'appui et cours facultatifs avec une répartition dégressive des périodes

Les besoins des personnes en formation et des entreprises formatrices ainsi que l'offre de cours d'appui et de cours facultatifs proposée par les écoles professionnelles varient fortement. Il est par conséquent conseillé de renoncer à des solutions normalisées. Les solutions régionales doivent être élaborées en concertation avec les parties concernées en se conformant aux conditions cadres suivantes:

- Pour éviter que les cours d'appui et les cours facultatifs aient lieu au détriment du temps de travail en entreprise (demi-journées supplémentaires), ils peuvent être proposés les samedis.
- Si le temps de trajet n'est pas trop important, les cours d'appui peuvent être organisés en début de matinée (p.ex. de 07.30 heures à 9.00 heures, puis poursuite du travail en entreprise).
- Les cours d'appui ne doivent pas obligatoirement être proposés pendant tout un semestre, ils sont destinés à résoudre de manière ponctuelle des problèmes d'apprentissage respectivement combler des lacunes et doivent répondre aux besoins réels.
- Les cours d'appui ne doivent pas obligatoirement être proposés dans l'établissement scolaire qui dispense l'enseignement obligatoire. Afin de limiter au strict minimum le temps de voyage pour prendre part aux cours d'appui, la fréquentation des cours d'appui à l'école professionnelle la plus proche peut être envisagée et examinée.
- Les cours facultatifs peuvent également être organisés sous forme de blocs ou de modules.

3.7 Cours de l'école professionnelle supérieure (MP) avec enseignement obligatoire selon le modèle dégressif (automaticiens, dessinateurs-constructeurs industriels, polymécaniciens)

Le nombre de périodes attribuées à l'enseignement des connaissances professionnelles et au sport a été fixé de façon à atteindre des jours entiers ou des demi-journées. Grâce à cette répartition, la fréquentation de l'école professionnelle supérieure est également possible pour les personnes en formation suivant l'enseignement scolaire dans des classes mixtes. Afin d'éviter que la deuxième période de sport de la troisième et quatrième années de formation dépasse le nombre maximal de périodes par demi-journée (5 périodes), celles-ci peuvent être proposées sous forme groupée (p.ex. semaine sportive).

Les entreprises formatrices préférant généralement que les personnes qui suivent l'enseignement de la maturité professionnelle soient absentes pendant deux jours complets, il est conseillé de programmer les périodes prévues pour l'enseignement des branches obligatoires à option, les cours facultatifs et les projets interdisciplinaires le «jour sans MP».

Jours de cours par semaine					
2		MP			
1					

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Total
Enseignement Maturité professionnelle	360	360	360	360	1440
Connaissances professionnelles	280	280	160	160	880
Domaines d'enseignement spécifiques à la profession	240	240	120	120	720
Projets interdisciplinaires	40	40	40	40	160
Sport	80	80	80	80	320
Périodes par année	720	720	600	600	2640

S'applique aux formations initiales d'automaticien, de polymécanicien, de dessinateur-constructeur industriel.

3.8 Cours de l'école professionnelle supérieure (MP) avec enseignement obligatoire selon le modèle dégressif pour les électroniciens

Compte tenu des connaissances générales plus étendues de la formation initiale d'électronicien par rapport aux professions d'automaticien, de dessinateur-constructeur industriel et de polymécanicien, le maximum de 2'880 périodes est atteint avec les cours de l'école professionnelle supérieure. Il reste par conséquent qu'une très faible marge pour différer le début de la maturité professionnelle. Un report du début de la MP est uniquement possible dans des conditions particulières et après étude du cas (p.ex. si l'enseignement du sport n'est pas dispensé dans son intégralité).

4. Procédure d'orientation et de changement de profil B et E applicable à la formation initiale de polymécanicien CFC

L'orientation vers le profil B ou E et le changement de profil applicables à la profession de polymécanicien CFC résultent d'une évaluation globale à laquelle sont associées l'entreprise formatrice et l'école professionnelle.

Les divergences relatives aux dispositions stipulées dans les chapitres 4.1 et 4.2 peuvent être réglées d'entente avec les entreprises formatrices et l'école professionnelle. La procédure adoptée est soumise à l'accord de l'autorité cantonale.

4.1 Orientation vers un profil

L'orientation vers un profil peut avoir lieu **avant le début** (variante A) ou **à la fin du premier semestre** (variante B). Le prestataire de la formation à la pratique professionnelle et les écoles professionnelles décident ensemble de la procédure à adopter.

Variante A: Orientation vers un profil avant le début du premier semestre

L'entreprise formatrice décide à la signature du contrat ou au plus tard au début de la formation professionnelle initiale dans quel profil la personne en formation débute la formation à l'école professionnelle.

Les aspects fondamentaux suivants doivent être respectés:

- Pour déterminer l'orientation, les écoles professionnelles peuvent, d'entente avec les entreprises formatrices, organiser des tests d'entrée.
- Les personnes en formation ayant réussi l'examen d'entrée à la MP sont orientées vers le profil E.
- Le profil défini au début de la formation professionnelle initiale **n'est pas** mentionné dans le contrat d'apprentissage.
- L'enseignement dans les profils B et E devrait si possible être dispensé dans des classes séparées.

Variante B: Orientation vers un profil à la fin du premier semestre

Les personnes en formation sont orientées vers un profil à la fin du premier semestre. Durant le premier semestre, toutes les personnes en formation suivent l'enseignement des connaissances professionnelles selon les exigences du profil E. L'orientation vers le profil E ou B a lieu à la fin du premier semestre sur la base des conditions fixées par l'école professionnelle d'entente avec les entreprises.

4.2 Changement de profil

Le changement de profil résulte d'une évaluation globale à laquelle sont associées l'école professionnelle, l'entreprise formatrice et la personne en formation en respectant les critères suivants:

Réorientation du profil B vers E

La décision s'effectue sur la base de la note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles du semestre précédent. La réorientation vers le profil E exigeant généralement un engagement personnel particulier pour rattraper le niveau d'exigences requis, les qualifications acquises dans l'entreprise formatrice selon le rapport de formation doivent également être prises en compte.

Le passage du profil B à E est accordé aux personnes en formation

1. dont la note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles est supérieure ou égale à 5.0 et qui
2. du point de vue de l'entreprise ont la capacité de supporter la charge de travail supplémentaire.

Un changement du profil B vers E est possible pour la dernière fois au début du 7^e semestre.

Formations initiales techniques MEM de 4 ans

Recommandations relatives à la mise en œuvre dans les écoles professionnelles

Procédure: Une demande signée par les parties contractantes doit être remise à l'école professionnelle.

Réorientation du profil E vers B

La décision est prise sur la base des résultats de la personne en formation durant le semestre précédent.

1. Conditions pour le maintien au profil E:
La note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles du semestre précédent est supérieure ou égale à 4.0.
2. Un changement vers le profil B est possible pour la dernière fois au début du 7^e semestre.

Procédure: L'école professionnelle informe par écrit les parties contractantes du changement de profil à envisager. La décision sera prise d'entente avec l'école professionnelle et les parties contractantes.

4.3 Ecole de maturité professionnelle

Les personnes en formation qui fréquentent l'école de maturité professionnelle (MP) suivent la formation au profil E. Pour les personnes en formation qui quittent prématurément la MP, seules les notes disponibles de l'enseignement des connaissances professionnelles selon le plan de formation chapitre 2.4.4 seront prises en compte pour la note d'expérience.

5. Collaboration de l'école professionnelle, les CIE et l'entreprise formatrice

Afin de tenir compte des besoins régionaux des entreprises formatrices et des écoles professionnelles, divers points du plan de formation ont volontairement fait l'objet d'une formulation non exhaustive. Les points suivants doivent par conséquent être discutés et déterminés avec les entreprises formatrices:

- Répartition des leçons sur les années de formation et les semestres
- Harmonisation du programme d'enseignement avec la formation en entreprise et les CIE
- Coordination entre l'enseignement des connaissances professionnelles et les cours interentreprises
- Coordination entre l'enseignement des connaissances professionnelles et la culture générale
- Contenus du domaine d'enseignement «Projets interdisciplinaires»
- Offre et planification des cours facultatifs
- Possibilités de suivre des cours d'appui

L'organisation, au moins une fois par année, de journées d'information pour formateurs à l'école professionnelle – en règle générale par profession – constitue un excellent moyen pour régler ces points avec les entreprises formatrices et les responsables CIE.

La procédure suivante pourrait être envisagée pour l'organisation de ces séances de coordination: L'école professionnelle élabore des propositions de solutions pour les points à discuter – éventuellement dans un petit groupe de travail avec des représentants d'entreprises formatrices et des responsables CIE – et les fait parvenir aux entreprises formatrices et aux responsables CIE avec l'invitation à la journée d'information. Lors de la séance de coordination, les propositions sont présentées, motivées, discutées avec les participants et finalisées.

Aussi bien dans l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle, la formation dispensée est davantage axée sur l'interdisciplinarité et orientée projets. En collaborant à des projets communs, les trois lieux de formation sont bénéficiaires, p.ex. si l'enseignant de l'école professionnelle participe à des projets de l'entreprise en jouant le rôle de coach pour les aspects théoriques ou p.ex. si les travaux pratiques de projets abordés à l'école peuvent être exécutés dans l'entreprise. L'école professionnelle peut également traiter les projets qui ensuite seront réalisés durant le CIE.